



Opposition chèque perdu.Mise en demeure de payer

Par **blueglasses**, le **13/02/2013** à **11:49**

Bonjour,rnA la lecture de ce forum, je me rends compte que mon problème est semble t'il assez commun...rnA la suite de la perte d'un de mes chèques, il s'avère que celui ci a été utilisé dans une grande surface de ma région pour un montant très faible (une trentaine d'euro).rnAyant fait opposition auprès de ma banque, le chèque n'a donc pas été honoré.rnLa société Certegny m'a alors envoyé un courrier (mentionnant bien que le chèque faisait l'objet d'une opposition), me demandant de me justifier et de remplir une attestation sur l'honneur expliquant ne pas etre l'émetteur du chèque, ainsi que de leur faire parvenir divers documents (demande d'opposition du chèque auprès de ma banque).rnrnJe n'ai renvoyé que l'attestation sur l'honneur, jointe à un courrier expliquant que je ne m'estimait pas tenu de me soumettre à leurs demandes.rnrnUn second courrier, plus "musclé" me parvient hier, intitulé "2ème relance avant mise en demeure", me menaçant de figurer sur le fichier national de chèque irréguliers de la Banque de France, ainsi que l'impossibilité de régler par chèque chez les commerçants abonnés chez Certegny.rnrnBien évidemment,il m'est possible d'éviter ces désagréments en en réglant ce qui,selon eux est ma dette ainsi que la somme de 45€ de frais de dossier.rnEt cela sous huitaine, sous la menace de prendre des mesures plus fermes pour le recouvrement!rnrnJ'attends avec impatience le troisième courrier ...rnrnDois-je leur répondre (bien entendu je refuse de leur verser le moindre euro, la situation pour moi étant parfaitement claire)rnMerci à vous.

Par **Lag0**, le **13/02/2013** à **12:19**

Bonjour,rnVous dites avoir fait opposition pour chèque perdu.rnDans quelles conditions ce

chèque a t-il été perdu ?
Vu qu'il n'a, semble t-il, pas été perdu pour tout le monde, avez-vous déposé plainte, soit pour vol, soit pour falsification de document ? Auquel cas, vous fournissez une copie du récépissé de plainte au commerçant pour vous dégager de vos obligations de paiement du chèque.

Par **amajuris**, le **13/02/2013 à 14:28**

bjr,rvous devriez également demander à la banque de vérifier si la signature est bien la vôtre.rnil est logique que le bénéficiaire du chèque cherche à se faire payer auprès de son émetteur, l'autovol existe..navez-vous porter plainte pour vol de chèque.rncdt

Par **blueglasses**, le **13/02/2013 à 19:13**

Bonjour et merci pour vos réponses. L'opposition a été faite auprès de ma banque dès la découverte de la perte de ce chèque.rnJe n'ai su qu'il avait été utilisé que lors de la réception du premier courrier de Certegny (qui précise bien qu'une opposition avait été faite).rnrnLa signature sur ce chèque n'est bien évidemment pas la mienne et il semble que le commerçant n'ait pas demandé de pièce d'identité car rien ne figure au verso du chèque. De fait sur le site internet de Certegny, il est indiqué qu'ils garantissent le paiement, donc pourquoi s'embêter à la caisse du supermarché à réclamer une pièce d'identité...rnrnPour Lago: ce chèque a été perdu par mon fils qui devait l'utiliser pour payer ses frais scolaires, sans doute au sein de l'université, située près du commerce où il a été utilisé.rnrnPour Amajutis: non je n'ai pas porté plainte car c'est une perte et non un vol. J'ai simplement averti ma banque, dans un premier temps pat tél (mon agence étant fermée ce jour là), puis ai envoyé un courrier confirmant cette perte.rnMerci encore.